

## DRAGUE LOURDE

La Covid permet à la Drfip 44 de relancer un pan de la loi ESSOC qui entend réorienter largement notre mission de contrôle fiscal vers du « conseil fiscal » auprès de PME. C'est pour l'instant un fiasco. Les PME ne voyant pas l'intérêt d'une telle démarche, bénéficiant des conseils des expert-es comptables ou d'avocat-es.

Qu'à cela ne tienne, la mise en pause d'une partie de la sphère contrôle permet à la Direction de reprendre la démarche, mais cette fois-ci en grand ! Ce sont l'ensemble des 5 500 PME du département qui, après un tri écartant les indélécats, vont pouvoir être démarchées.

Gageons que l'objectif sera enfin rempli pour la Direction...

Pour la CGT, cette réorientation de la mission est une attaque contre le contrôle fiscal qui relève d'une approche idéologique biaisée. Chacun son métier !



## ILS SONT PRÊTS. ET TOI ?

Décret n° 2020-714 du 11 juin 2020 relatif au détachement d'office prévu à l'article 15 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Le décret fixe les modalités de détachement d'office des fonctionnaires sur un contrat à durée indéterminée lorsque l'activité d'une personne morale de droit public employant des fonctionnaires est transférée à une personne morale de droit privé ou à une personne morale de droit public gérant un service public industriel et commercial.

Quelles seront les missions et emplois concernés à la DGFIP ? Des géomètres avec le transfert de la gestion du bâti à l'IGN ? D'autres ?

## DU BON USAGE DES CAP

C'est quand l'outil disparaît que l'on se rend compte de son utilité. La fin des CAP mutation montre l'ampleur du vide qu'elles laissent dans le processus de mutation, avec des mouvements injustes, opaques et parfois incohérents. Les élu-es du personnel Cgt sont monté-es au créneau avec une certaine efficacité mais le mal est fait. La loi dite de Transformation de la Fonction Publique a bien explosé nos droits et garantis.

## L'AVENIR EST PUBLIC

Tel est le titre d'un rapport international publié en France par l'Observatoire des Multinationales <https://multinationales.org/L-avenir-est-public-Ces-1400-remunicipalisations-qui-dessinent-les-contours-des>

Ce rapport répertorie pas moins de 1400 exemples de remunicipalisation de services publics dans 58 pays. Elle confirme l'existence d'un mouvement de renouveau et de réinvention du secteur public un peu partout dans le monde, particulièrement au niveau local.

En voici un extrait qui rappelle pourquoi les services privatisés coûtent généralement plus cher :

1. Les **sociétés doivent générer des bénéfices** et verser des dividendes à leurs actionnaires et aux sociétés mères.
2. La **privatisation crée des niveaux supplémentaires de complexité et de coûts**, y compris le paiement d'honoraires substantiels aux consultants et aux avocats qui conçoivent les contrats.
3. Les **pouvoirs publics perdent le contrôle des coûts de fonctionnement** du service, car les opérateurs privés ont tendance à sous-traiter une partie du travail à d'autres entreprises du même groupe, souvent à coût élevé.
4. Les opérateurs privés n'ont **pas de vision à long terme en matière** de gestion financière.
5. Les **organismes publics paient généralement des taux d'intérêt inférieurs** à ceux des entités privées, d'où leurs coûts d'emprunt inférieurs.

Dans le modèle actuel, les finances publiques sont utilisées pour absorber les risques en garantissant les bénéfices des investisseurs privés, ce qui a un coût public très élevé. La crise Covid est bien partie pour accélérer la mutation néo-libérale avec des services publics vendus à l'encan, notamment en matière de Santé.

Quand nous nous opposons à l'abandon de missions de la DGFIP, nous nous inscrivons dans cette démarche citoyenne et démocratique.

